## Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006424-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 19/11/2010

o HARARIO

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Conseil Général

Haut-Rhin

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-2-9

Séance du vendredi 5 novembre 2010

## **GUICHET UNIQUE "ARTISANAT"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19/03/2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/IV-2e/14 du 22 juin 2007 du Conseil Général relative à la mise en place du dispositif de guichet unique "artisanat",
- VU le rapport du Conseil Général n°2009-5-2-4 du 9 décembre 2009 relatif au budget primitif 2009 du Développement Economique et Universitaire,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 14 octobre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le versement des subventions accordées aux bénéficiaires cités dans l'annexe 1 du rapport pour un montant total de 59 767 €,
- précise que la dépense correspondante est à prélever sur le programme F223
   « Installation de jeunes artisans » chapitre 204, fonction 93, nature 2042 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté